



**AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°23/062
Direction territoriale du Havre**

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située quai du Rhin sur la commune du Havre, dont la référence Haropa Solutions est le n° 4726 et en vue d'être utilisé pour le stockage de matériel nécessaire à la réalisation du marché « entretien des espaces vert sur le domaine portuaire de HAROPA PORT / LE HAVRE ».

A l'issue de la procédure de publicité, la Société PAYSAGES DE L'ESTUAIRE, 618 route départemental 6015 – 76430 EPRETOT, SIREN n° 322 417 023 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le GPFMAS et la Société PAYSAGES DE L'ESTUAIRE ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 22-357 portant sur la dépendance susvisée le 19/06/2023.

Description de la dépendance : une surface de 157,39 m² environ située sous le hangar 94.
Durée de la convention : 3 ans environ à compter du 19/10/2022.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 22-357 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.